

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 60

chargée de l'examen du Préavis 2023/40 « Création de zones de baignade et autres réalisations para-lacustres »

---

Présidence :	Joël TEUSCHER
Membres présents :	Esperanza PASCUAS ZABALA Yvan SALZMANN (remp. M. Kamenica) Mme Anne BERGUERAND M. Valéry BEAUD M. Olivier THORENS Mme Eliane AUBERT Mme Anna CROLE-REES M. Xavier CID Mme Agathe SIDORENKO Mme Josée Christine LAVANCHY
Membres excusés :	Jean-Marc BÉGUIN
Membres absents :	Namasivayam THAMBIPILLAI
Représentant-e-s de la Municipalité :	Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Économie ; Florence Nicollier, cheffe du service de l'économie.
Notes de séances	Léopold TSCHANZ, Frédéric TETAZ

---

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 13 novembre 2023

Début et fin de la séance : 15 h 00 – 16 h 15

---

### 1. Présentation de la municipalité

La municipalité présente le projet comme la continuité de l'aménagement actuel.

### 2. Tour de table

Plusieurs commissaires remercient la municipalité pour ce préavis de qualité qui répond à des attentes en matière d'aménagement des rives du bleu Léman. Les zones de baignade gratuite seront augmentées avec une infrastructure adéquate. Quelques questions sont émises concernant l'infrastructure dédiée au ski nautique, elles seront reprises au point 4.1. La question d'un plongeoir est également évoquée, cette option a été écartée pour des raisons de sécurité, principalement.

### 3. Analyse des points spécifiques du préavis

**Point 4 :** Il est précisé qu'une zone de baignade naturelle s'oppose à une zone de baignade artificielle comme une piscine dans laquelle la responsabilité est

# Conseil communal de Lausanne

---

prévue. Il n'y a pas de surveillance organisée dans une zone de baignade naturelle

**Point 4.1 :** Le ski nautique a une place historique en ces lieux, c'est pourquoi il a été intégré dans le projet afin de le mener à bien sans contretemps. L'infrastructure proposée permettra notamment l'organisation des championnats suisses. Cette infrastructure est à la charge de la Ville pour une utilisation en belle saison principalement. Le ponton proposé devrait également permettre de réduire les rotations de bateaux en proposant un accès direct au plan d'eau. La renaturation de la Vuachère ne sera pas non plus impactée par ce projet. Il n'y a pas de mesure de compensation écologique particulière liée à ce projet, l'aménagement étant limité.

**Point 4.2 :** L'accès à l'eau aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été particulièrement questionné. Un bureau spécialisé, un club lausannois de loisirs nautiques pour personnes en situation de handicap et l'association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH). L'avis de cette dernière a été primordial dans la décision de l'installation d'un ascenseur qui nécessite un contrat d'entretien. L'emplacement de l'installation découle principalement de contraintes techniques. La question du prolongement d'une plateforme au-dessus du glaçis (sorte de rampe vers l'eau) est évoquée et a donné lieu à un vœu qui est présenté en fin de rapport.

**Point 5 :** Il n'y a pas de douches fermées prévues.

**Point 7 :** Il n'y a pas d'accompagnement spécifique des PMR pour un tel dispositif. Les personnes concernées s'organisent en conséquence.

**Point 8 :** Un commissaire regrette le mélange entre les frais d'études connus et les divers inconnus, surtout que la proportion des divers n'est pas exagérée.

**Point 9 :** Le projet est déjà mis à l'enquête, le projet devrait être réalisé avant la fin de l'été 2024. Il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de toilettes publiques déjà conséquent dans la zone (parc Denantou, fontaine olympique et place de la Navigation).

**Point 10 :** Les charges d'exploitation découlant de ces installations sont comprises dans le budget proposé. Il est relevé que le projet est sur le domaine public cantonal et une redevance est alors perçue par le canton. Une signalétique simple indiquera ces zones de baignades.

## 4. Décisions

**Vœu :** La commission émet le vœu que la Municipalité prolonge la première plateforme du vieux port d'Ouchy au-dessus du glaçis sous réserve de contraintes techniques ou légales. Il est adopté avec 7 oui, 1 non et 3 abstentions.

---

**Conclusion(s) de la commission :** Les 4 conclusions sont votées en bloc, à main levée et acceptées à l'unanimité des membres présents.

---

Lausanne, le 23 novembre 2023

Le rapporteur :  
Joël Teuscher

